

Certificat Prévention Secours (CPS) Intervenant à domicile

Contenu et intentions pédagogiques

La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel.

- _ Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise.
- _ Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.
- _ Les atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS, ...
- _ Les différents facteurs de risques.
- _ Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelles des personnes à mobilité réduite.
- _ La remontée des informations, aspects réglementaire et procédural, les différents acteurs impliqués dans la prévention.
- _ Les différentes techniques de manutention des personnes, approche des différentes aides techniques et de leur utilisation.
- _ Le domaine et les modalités d'intervention du SST.
- _ L'obligation de porter secours.
 - _ Les limites de la responsabilité du SST dans et hors de l'entreprise.
- _ Les techniques, conduites à tenir et justifications du référentiel technique SST.
- _ Les dispositifs de coupure des énergies et des fluides (électricité, gaz et eau).
- _ Les dispositions en cas d'incendie.
- _ Les outils de communication adaptés.

Validation

À l'issue de la formation, les candidats qui auront participés à l'ensemble de la formation se verront délivrer le Certificat Prévention Secours intervenant à domicile. (Certificat SST + certificat Prap).

Cette formation est dispensée par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilité par le réseau Prévention.

Objectifs

Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé.

Proposer des améliorations de ses différentes situations de travail et de la qualité de l'aide, des soins et de la sécurité des personnes à mobilité réduite. Développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement d'incident ou d'accident sur son lieu de travail

Durée

3 jours modulables, soit 21 heures

Public

Tous les salariés, aidants et soignants du secteur de l'aide et du soin à domicile.

Formateur habilité
INRS

La validité de ce CPS est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un « maintien et actualisation des compétences » (recyclage) d'**une journée** tous les **24 mois**.